

<http://www.ffmc95.fr/L-Assemblee-Generale-Ordinaire-du-16-octobre-2021>



L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2021

- Agenda -



Date de mise en ligne : mardi 28 septembre 2021

Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

Notre Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à "La Grange au Tulipier" , située à Guiry-en-Vexin.

Nous avons une belle salle, un grand parking et un gouter nous attendra à l'issu de l'AG !

La salle sera accessible à partir de 14h, l'AG commencera à 14h30.

Vous allez recevoir une convocation accompagnée d'un pouvoir que vous pouvez remplir et donner ou nous l'envoyer en cas d'absence à cette AG.

Lors de cette AG vous serons présentés :

- le rapport Moral (bilan des activités et actions de l'année)
- le rapport financier

Rapports sur lequel vous devrez statuer et donner votre quitus ou non d'ailleurs.

Le bureau actuel ayant été élu pour 3 ans, chaque membres encore présent est démissionnaire et doit représenter sa candidature s'il souhaite reprendre un poste dans le nouveau bureau.

tout adhérent qui souhaite participer activement à la vie de l'antenne peut proposer sa candidature

- soit dès à présent, ce que nous privilégions, pour avoir une vision des candidats avant l'AG
- soit lors de l'AG, c'est possible et permet en cas d'hésitation de prendre une décision lors des débats.

Sachez que nous avons besoin de vous pour que cette antenne vive et soit active, cela parait indispensable au vue des actions anti-tout que nous pondent dirigeants, lobbyistes, sécurité rentière..heu ! pardon routière, etc.

- Contrôle Technique, suspendu, pour combien de temps ? Remplacé mais par quoi ???
 - Parking interdit sur trottoir et payant à Paris (pour l'instant)
 - Les ZFE,
 - 5 métropoles ont mis en application ce dispositif
 - la Métropole de Lyon ;
 - Grenoble-Alpes-Métropole ;
 - la Ville de Paris ;
 - la Métropole du Grand Paris.
 - Métropole Rouen-Normandie.
 - Et six sont en passe de le faire.
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
 - Métropole Nice-Côte d'Azur ;
 - Métropole Toulon-Provence-Méditerranée ;
 - Toulouse Métropole ;
 - Montpellier-Méditerranée Métropole ;
 - Eurométropole de Strasbourg ;
- D'ici 2025, il y aura 45 ZFE (regroupant les agglomérations de plus de 150 000 habitants) soit plus de 10 millions de véhicules concernés par des restrictions de circulation (environ 1/3 du parc automobile français).

- Et maintenant après les ZCR/ZFE, voici la ZTL

Zone à Trafic Limité : elle vise à interdire les automobilistes et autres véhicules à moteur qui ne font que passer dans une zone donnée.

Donc vous ne pourrez pas traverser une ville déclaré en zone ZTL ?????

_ (si vous avez rien à foutre dans ma ville **DEGAGEZ !**)

Nous présumons qu'en plus de la vignette CRIT'AIR, il y aura un badge/macaron ou autre, définissant la zone autorisé, **bonjour la liberté de circuler !**

Pour défendre vos droits, votre liberté de circuler, VENEZ NOMBREUX !

<http://www.ffmc95.fr/sites/ffmc95.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Convocation + pouvoir